



## FICHER DES ACCOMPLISSEMENTS/RÉALISATIONS

**TITRE DU PROJET :**            **Produits de formulation et matières inertes (autres constituants)**

**BUT :**                            Mise au point d'une méthodologie harmonisée d'évaluation des produits de formulation et matières inertes (autres constituants) à l'intention des pays membres de l'ALENA, en vue de simplifier le partage des tâches et d'améliorer le déroulement des opérations

**CONTEXTE/RAISON D'ÊTRE :**

Les produits de formulation et matières inertes (autres constituants) peuvent correspondre à 98 % ou plus de la formulation d'un pesticide. Mais à l'exception des phytoprotecteurs et de certains types d'adjuvants, le Canada ne s'est pas doté d'une politique formelle d'examen ou de réglementation des produits de formulation.

L'Environmental Protection Agency des É.-U. (U.S. EPA) applique depuis 1987 une stratégie sur les matières inertes qui a été couronnée de succès sur le plan de la préparation et de la mise en vigueur de politiques destinées à abaisser les risques d'effets nocifs attribuables à l'utilisation de produits de formulation et de matières inertes toxiques. En vertu de cette politique, les produits de formulation et matières inertes contenus dans les pesticides sont répartis dans quatre listes selon leur degré de toxicité connue. La politique a aussi des critères définissant un « ensemble fondamental » de données destiné à servir à l'évaluation des risques présentés par des produits de formulation ou des matières inertes contenus dans un pesticide, et prévoit un mécanisme d'élimination des produits de formulation et des matières inertes toxiques.

Conformément à la Proposition du gouvernement concernant le système de réglementation de la lutte antiparasitaire (1994), où on recommandait l'élaboration d'une politique sur les constituants des formulations, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a participé à un projet de l'ALENA destiné à l'élaboration d'une politique harmonisée traitant des produits de formulation et des matières inertes contenus dans des pesticides.

**PRODUITS/RÉSULTATS :**

En septembre 2000, le Canada a soumis à la consultation publique un projet de politique conforme à la politique de l'EPA. Cette directive d'homologation est en préparation. L'étape de ce projet concernant l'ALENA a été menée à terme.